

COMMISSION ÉLECTROTECHNIQUE INTERNATIONALE

NORME DE LA CEI

INTERNATIONAL ELECTROTECHNICAL COMMISSION

IEC STANDARD

Modification N° 1

Décembre 1978
à la

Amendment No. 1

December 1978
to

Publication 570
1977

Systèmes d'alimentation électrique par rail pour luminaires

Electrical supply track systems for luminaires

Les modifications contenues dans le présent document ont été approuvées suivant la Règle des Six Mois.

Les projets de modifications, discutés par le Sous-Comité 34D, du Comité d'Etudes N° 34, furent diffusés en avril 1977 pour approbation suivant la Règle des Six Mois.

The amendments contained in this document have been approved under the Six Months' Rule.

The draft amendments, discussed by Sub-Committee 34D of Technical Committee No. 34, were circulated for approval under the Six Months' Rule in April 1977.



Droits de reproduction réservés — Copyright - all rights reserved

Bureau Central de la Commission Electrotechnique Internationale

1, rue de Varembe
Genève, Suisse

Page 8

2.14 Volume normal d'accessibilité au toucher

Dans la note 1 de ce paragraphe, supprimer « Les règles locales de câblage » et remplacer par « Les règles nationales de câblage ».

Page 20

8. Résistance mécanique

8.4 Remplacer le texte existant par le suivant :

8.4 La conformité du rail, des dispositifs de suspension et des adaptateurs, est vérifiée par les essais suivants :

Pour vérifier la suspension du rail ainsi que des luminaires, les dispositifs de suspension des luminaires, y compris les adaptateurs, sont montés sur le rail comme en usage normal pendant 1 h à une charge égale à cinq fois la charge spécifiée déclarée par le constructeur avec une valeur minimale de 50 N. Cet essai doit être effectué à une température de $(t_a + 15) ^\circ\text{C}$.

Après l'essai, ni les composants, ni le rail, ni ses dispositifs de fixation ne doivent être déformés au point de compromettre leur sécurité et les composants ne doivent pas s'être détachés du rail.

Pour effectuer l'essai de flexion suivant, qui est un essai supplémentaire des dispositifs de suspension des luminaires, le rail est monté sur une surface horizontale.

Un effort de flexion ayant une valeur de 2,5 Nm est ainsi appliqué au dispositif de suspension du luminaire pendant 1 min dans une direction parallèle à l'axe du rail et pendant 1 min dans une direction perpendiculaire à cet axe.

Après l'essai, le dispositif de suspension du luminaire et les autres composants du système de rail ne doivent pas être déformés au point de compromettre leur sécurité et le dispositif de suspension ne doit pas s'être détendu.

Note. — Des essais additionnels peuvent être nécessaires pour un système de rail étudié pour le fonctionnement dans des zones à basse température.

Publication 570 mod. 1 (Décembre 1978)

Page 24

11. Dispositions en vue de la mise à la terre

11.3 A la deuxième ligne, supprimer les mots « cuivre du ».

Page 38

15. Endurance thermique et températures de fonctionnement

15.1 A la fin de la dernière phrase, ajouter « ... et le rail doit répondre aux prescriptions du paragraphe 18.2 (essai de résistance d'isolement) ».

Page 42

18. Résistance d'isolement et rigidité diélectrique

18.2 Dans la première phrase, supprimer les mots « ... à la température utilisée pour l'essai du paragraphe 15.1 ».

Page 9

2.14 Normal arm's reach

In Note 1 of this sub-clause, delete "Local wiring regulations" and substitute "National wiring rules".

Page 21

8. Mechanical strength

8.4 Replace the existing text by the following :

8.4 Compliance for track, suspension devices and adaptors, shall be checked by the following tests :

To test the suspension of both track and luminaires, suspension devices for luminaires, including adaptors, are mounted on the track as in normal use and are subjected for 1 h to a load equal to five times the specified load as claimed by the manufacturer, with a minimum value of 50 N. This test shall be made at a temperature of $(t_a + 15)$ °C.

After the test, the components, the track and its fixing devices shall not be deformed to such an extent as would impair safety and the components shall not have become detached from the track.

For the purpose of the following bending test, which is an additional test of luminaire suspension devices, the track is mounted on a horizontal surface.

A bending moment of 2.5 Nm is then applied to the luminaire suspension device, the force being exerted for 1 min in a direction parallel to the track axis and for 1 min in a direction perpendicular to this axis.

After the test, the luminaire suspension device and other parts of the track system shall not be deformed to such an extent as would impair safety and the suspension device shall not have become loose.

Note. — Additional tests may be required for track systems designed for use in low temperature areas.

Publication 570 Amend. 1 (December 1978)

Page 25

11. Provision for earthing

11.3 In the second line, delete the words "the copper of".

Page 39

15. Thermal endurance and operating temperatures

15.1 At the end of the last sentence, add "... and the track shall comply with the requirements of Sub-clause 18.2 (insulation resistance test)"

Page 43

18. Insulation resistance and electric strength

18.2 In the first sentence, delete the words "... at the temperature used for the test of Sub-clause 15.1."